



**ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

**PRENEZ AVIS QUE** les règlements mentionnés ci-dessous, adoptés par le conseil municipal le 8 juin 2020, sont **entrés en vigueur le 19 juin 2020**, date de la délivrance du certificat de conformité à leur égard émis suite à l'approbation par le conseil de la MRC des Laurentides :

- *Règlement (2020)-100-29 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à diverses dispositions.*

En résumé, les dispositions de ce règlement visent à agrandir l'affectation « Résidentielle forte densité RF » sur une partie de l'affectation « Résidentielle moyenne densité RM ».

- *Règlement (2020)-102-56 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions;*
- *Règlement (2020)-100-30 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à diverses dispositions.*

En résumé, ce règlement a pour objet : i) de modifier le tableau des usages compatibles de l'aire d'affectation « Conservation forestière (CF) » afin de rendre compatible l'activité agricole qui était avant la modification compatible assujettie à certaines balises et ii) d'apporter les modifications suivantes pour le Versant Soleil :

- indiquer que l'aile ouest est maintenant vouée à accueillir un complexe immobilier et à favoriser un pôle commercial et récréatif plus modeste que prévu;
  - indiquer que le noyau central abritera des bâtiments de grands gabarits (4 à 9 étages au lieu de 4 à 7 étages);
  - indiquer au programme immobilier que le noyau central passera de 1400 à 1200 unités d'hébergement et que le secteur ouest passera de 100 à 300 unités d'hébergement et enlever la référence au centre multifonctionnel et le centre de conférence;
  - indiquer qu'il y a modification du tracé des rues pour le secteur ouest;
  - enlever la référence aux stationnements du centre multifonctionnel et du centre de conférence;
  - créer une affectation F pour l'aile ouest à partir d'une partie de l'affectation C;
  - enlever la référence au guide architectural pour l'aire d'affectation F;
  - modifier la figure 12 montrant les rues publiques futures du Versant Soleil.
- *Règlement (2020)-102-57 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions;*
  - *Règlement (2020)-103-16 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement au titre de la section 4 du chapitre 6;*
  - *Règlement (2020)-106-20 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 relativement à la modification des limites du PIIA 9 Versant Soleil.*

**PRENEZ AVIS QUE** les règlements mentionnés ci-dessous, adoptés par le conseil municipal le 8 juin 2020, **entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2020**, date de la présente publication :

- *Règlement (2020)-101-24 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relatif à diverses dispositions;*
- *Règlement (2020)-101-25 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relatif à diverses dispositions.*

L'objet de ces règlements est décrit dans leur titre respectif. Toute personne intéressée peut consulter le résumé des règlements (2020)-100-29 et (2020)-100-30, et copie de tous ces règlements en communiquant avec le Service du greffe au 819 425-8614, poste 2315 ou au [greffe@villedemont-tremblant.qc.ca](mailto:greffe@villedemont-tremblant.qc.ca).

Donné à Mont-Tremblant, ce 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Louise Boivin, avocate et OMA  
Greffière adjointe